

a/61/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 24 septembre 2020

# Assemblées des États membres de l’OMPI

**Soixante et unième série de réunions**

**Genève, 21 – 25 septembre 2020**

Rapport de synthèse

*établi par le Secrétariat*

## Introduction

1. Le présent rapport de synthèse rend compte des décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l’OMPI (ci-après dénommées “assemblées”) :
2. Assemblée générale de l’OMPI, cinquante-troisième session (29e session extraordinaire)
3. Conférence de l’OMPI, quarante et unième session (17e session extraordinaire)
4. Comité de coordination de l’OMPI, soixante-dix-huitième session (51e session ordinaire)
5. Assemblée de l’Union de Paris, cinquante-sixième session (32e session extraordinaire)
6. Comité exécutif de l’Union de Paris, soixantième session (56e session ordinaire)
7. Assemblée de l’Union de Berne, cinquantième session (26e session extraordinaire)
8. Comité exécutif de l’Union de Berne, soixante – sixième session (51e session ordinaire)
9. Assemblée de l’Union de Madrid, cinquante-quatrième session (31e session extraordinaire)
10. Assemblée de l’Union de La Haye, quarantième session (18e session extraordinaire)
11. Assemblée de l’Union de Nice, quarantième session (16e session extraordinaire)
12. Assemblée de l’Union de Lisbonne, trente-septième session (14e session extraordinaire)
13. Assemblée de l’Union de Locarno, quarantième session (17e session extraordinaire)
14. Assemblée de l’Union de l’IPC [Classification internationale des brevets], quarante et unième (19e session extraordinaire)
15. Assemblée de l’Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-deuxième session (30e session extraordinaire)
16. Assemblée de l’Union de Budapest, trente-septième session (17e session extraordinaire)
17. Assemblée de l’Union de Vienne, trente-troisième session (15e session extraordinaire)
18. Assemblée du WCT [Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur], vingtième session (11e session extraordinaire)
19. Assemblée du WPPT [Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingtième session (11e session extraordinaire)
20. Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], dix-neuvième session (11e session extraordinaire)
21. Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], treizième session (7e session extraordinaire)
22. Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], cinquième session (5e session ordinaire).
23. Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], première session (1re session ordinaire).
24. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 21 septembre 2020, figure dans le document A/61/INF/1 Rev.
25. Les réunions consacrées aux points ci-après de l’ordre du jour (document A/61/1) ont été présidées par les personnes suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 21 et 22 | M. l’Ambassadeur Omar Zniber (Maroc), président de l’Assemblée générale de l’OMPI |
| Points 7, 9, 18, 19 et 20 | Mme l’Ambassadrice Zsuzsanna Horváth (Hongrie), présidente du Comité de coordination de l’OMPI |
| Point 13 | M. Philippe Cadre (France), vice-président de l’Assemblée de l’Union de Madrid |
| Point 14 | M. Jan Walter (Royaume-Uni), vice-président de l’Assemblée de l’Union de La Haye |
| Point 15 | **M. Abdulaziz Mohammed Alswailem** (Arabie saoudite), président de l’Assemblée de l’Union de Paris |
| Point 16 | M. Santiago Cevallos (Équateur), président de l’Assemblée du Traité de Marrakech |
| Point 17 | M. Yan Xiaohong (Chine), président de l’Assemblée du Traité de Beijing |

### Point 1 de l’ordre du jour unifié

### Ouverture des sessions

1. La soixante et unième série de réunions des assemblées de l’OMPI était convoquée par le Directeur général de l’OMPI, M. Francis Gurry.
2. Les sessions ont été ouvertes lors d’une séance commune de l’ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l’Assemblée générale, M. l’Ambassadeur Omar Zniber (Maroc).

### Point 2 de l’ordre du jour unifié Adoption de l’ordre du jour

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/1 Prov.2.
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l’ordre du jour tel que proposé dans le document A/61/1 Prov.2 (ci-après dénommé “ordre du jour unifié”).

### Point 3 de l’ordre du jour unifié Élection du bureau

1. Les membres des bureaux ci-après ont été élus :

Comité de coordination de l’OMPI

Président : Zsuzsanna Horváth (Mme) (Hongrie)

Vice-président : Alfredo Suescum (M.) (Panama)

Vice-président : Mercy Kainobwisho (Mme) (Ouganda)

Comité exécutif de l’Union de Paris

Président : Martín Correa (M.) (Chili)

Comité exécutif de l’Union de Berne

Président : Amina Smaila (Mme) (Nigéria)

Assemblée du Traité de Beijing

Président : Yan Xiaohong (M.) (Chine)

Vice-président : Diana Hasbun (Mme) (El Salvador)

1. La liste des membres des bureaux des assemblées et autres organes figure dans le document A/61/INF/2.

### Point 4 de l’ordre du jour unifié rapport du Directeur général aux assemblées de l’OMPI

1. Le Directeur général a présenté son rapport annuel (la [déclaration](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/dg_gurry/speeches/a_61_dg_speech.html) et le [rapport](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4517&plang=FR) sont disponibles sur le site Web de l’OMPI).

### Point 5 de l’ordre du jour unifié Déclarations générales

1. Des délégations et des représentants d’États, d’organisations intergouvernementales et d’organisations non gouvernementales ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l’ordre du jour.
2. Les [déclarations](https://www.wipo.int/meetings/fr/statements.jsp?meeting_id=56286) prononcées au titre de ce point et des autres points de l’ordre du jour figureront dans les rapports détaillés des assemblées, qui seront publiés conformément à la décision qui sera prise sous le point 21 de l’ordre du jour. Dans l’intervalle, les déclarations que les délégations font parvenir au Secrétariat sous forme écrite, sur ce point et les autres points, sont publiées sur le site Web de l’OMPI avec l’indication “check against delivery” (sous réserve de modification). Les [vidéos](https://c.connectedviews.com/05/Search/wipo?search=A%2F61) de l’intégralité des séances sont aussi publiées sur le site Web de l’Organisation.

### Point 6 de l’ordre du jour unifié Admission d’observateurs

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/3.
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d’accorder le statut d’observateur aux organisations suivantes :
   1. Organisation intergouvernementale :

i) International Iberian Nanotechnology Laboratory (INL).

* 1. Organisations non gouvernementales internationales :
     1. Association for Recorded Sound Collections (ARSC);
     2. Brand Owners Protection Group (Gulf BPG);
     3. Independent Alliance for Artists Rights (IAFAR);
     4. Intellectual Property Latin American School (ELAPI);
     5. Transnational Alliance to Combat Illicit Trade (TRACIT); et
     6. Women@theTable (Women at the Table).
  2. Organisations non gouvernementales nationales :
     1. Association française des indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA);
     2. Design and Artists Copyright Society (DACS);
     3. Omani Association for Intellectual Property (OAIP); et
     4. Research Center For Innovation-Supported Entrepreneurial Ecosystem (RISE).

### Point 7 de l’ordre du jour unifié

### Approbation d’accords

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CC/78/3.
2. Le Comité de coordination de l’OMPI a approuvé l’accord de coopération entre l’OMPI et la CARICOM ainsi que l’accord de coopération entre l’OMPI et l’OECO, lesquels sont reproduits, respectivement, aux annexes I et II du document WO/CC/78/3.

### Point 8 de l’ordre du jour unifié Convocation des sessions extraordinaires de 2021

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/61/8 et A/61/8 Corr.
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont demandé au Directeur général de l’OMPI de convoquer des sessions extraordinaires des assemblées des États membres de l’OMPI durant le premier semestre de 2021, selon un ordre du jour comprenant les points énumérés dans l’annexe du document A/61/8.

### Point 9 de l’ordre du jour unifié

### Projets d’ordre du jour des sessions ordinaires de 2021

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/4.
2. Le Comité de coordination de l’OMPI a adopté le texte des annexes I et II; le Comité exécutif de l’Union de Paris a adopté le texte de l’annexe III; le Comité exécutif de l’Union de Berne a adopté le texte de l’annexe IV.

### Point 10 de l’ordre du jour unifié Rapports d’audit et de supervision

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/53/1, A/61/5, WO/GA/53/2 et A/61/6.
   * 1. Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)
2. L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du “Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l’OMPI” (document WO/GA/53/1).
   * 1. Rapport du vérificateur externe des comptes
3. L’Assemblée générale et les autres assemblées des États membres de l’OMPI ont pris note du “Rapport du vérificateur externe des comptes” (document A/61/5).
   * 1. Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)
4. L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du “Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne” (document WO/GA/53/2).

### Point 11 de l’ordre du jour unifié Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/6.
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne,
   * 1. ont pris note de la “Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget” (document A/61/6); et
     2. ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget figurant dans le même document.

### Point 12 de l’ordre du jour unifié

Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/53/8.
2. L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du document intitulé “Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine” (document WO/GA/53/8).

Point 13 de l’ordre du jour unifié  
Système de Madrid

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/A/54/1.
2. L’Assemblée de l’Union de Madrid a adopté les modifications des règles 3, 9, 25, et 36 du règlement d’exécution du Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques, telles qu’elles figurent à l’annexe du document MM/A/54/1.

Point 14 de l’ordre du jour unifié  
Système de La Haye

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/A/40/1.
2. L’Assemblée de l’Union de La Haye a adopté les modifications des règles 3, 7 et 21 du règlement d’exécution commun, telles qu’elles figurent à l’annexe du document H/A/40/1, avec une date d’entrée en vigueur fixée au 1er février 2021.

Point 15 de l’ordre du jour unifié

Assemblée de l’Union de Paris

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document P/A/56/1.
2. L’Assemblée de l’Union de Paris a encouragé l’application des Orientations quant à la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Paris relatives au droit de priorité dans les situations d’urgence qui figurent au paragraphe 33 du document P/A/56/1, et a adopté lesdites Orientations.

Point 16 de l’ordre du jour unifié

Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MVT/A/5/1. Il a été fait référence au document MVT/A/5/INF/1.
2. L’Assemblée du Traité de Marrakech a pris note de la “Situation concernant le Traité de Marrakech” (document MVT/A/5/1).

Point 17 de l’ordre du jour unifié

Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents BTAP/A/1/1 et BTAP/A/1/2.
2. L’Assemblée du Traité de Beijing i) a examiné et adopté, pour son propre règlement intérieur, les Règles générales de procédure de l’OMPI sous réserve des modifications des articles 7, 9 et 25 indiquées aux paragraphes 8, 11 et 13 du document BTAP/A/1/1 et des deux règles particulières supplémentaires figurant au paragraphe 14 du même document et ii) a pris note du document BTAP/A/1/2.

Point 18 de l’ordre du jour unifié

Rapports sur les questions concernant le personnel

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/CC/78/INF/1 et WO/CC/78/INF/2.

Point 19 de l’ordre du jour unifié  
Désignation du président et du vice-président du Comité d’appel de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CC/78/2.
2. Le Comité de coordination de l’OMPI a désigné, pour un mandat de cinq ans à compter du 12 octobre 2020 :
   * 1. Mme Joan Powers présidente du Comité d’appel de l’OMPI, et
     2. M. Pierre Panchaud vice-président du Comité d’appel de l’OMPI.

Point 20 de l’ordre du jour unifié

Renouvellement exceptionnel de la nomination des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CC/78/4.
2. Le Comité de coordination de l’OMPI a approuvé le renouvellement exceptionnel de la nomination des vice-directeurs généraux MM. Mario Matus et John Sandage, ainsi que des vice-directrices générales Mmes Wang Binying et Sylvie Forbin pour la durée indiquée au paragraphe 10 du document WO/CC/78/4.
3. Le Comité de coordination de l’OMPI a donné son avis sur le renouvellement exceptionnel de la nomination des sous-directeurs généraux MM. Minelik Getahun, Yoshiyuki Takagi et Naresh Prasad pour la durée indiquée au paragraphe 10 du document WO/CC/78/4.

Point 21 de l’ordre du jour unifié  
Adoption du rapport

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/9.
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne,
   * 1. ont adopté le présent rapport de synthèse (document A/61/9); et
     2. ont prié le Secrétariat d’établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l’OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 24 octobre 2020 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 24 novembre 2020 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 15 décembre 2020.

Point 22 de l’ordre du jour unifié  
Clôture des sessions

1. La clôture de la soixante et unième série de réunions des assemblées de l’OMPI a été prononcée par le président de l’Assemblée générale de l’OMPI.

[Fin du document]